



Conférence famille 2006

Un dossier
de presse de
l'UNION DES
FAMILLES
EN
EUROPE

Le toujours plus de la génération chouchou !

Qui seront les " CHOUCHOUS " de la conférence de la famille ?
Que se passe t-il dans la solidarité entre les générations ?
Pourquoi l'ascenseur social est-il en panne vis-à-vis des jeunes ?
Gauche ou droite : quel bilan pour les familles ?

Autant de questions auxquelles l'UNION DES FAMILLES EN
EUROPE tente de répondre dans ce dossier...

- synthèse du dossier - p 2
- solidarité, j'ai crié ton nom ! p 3
- les transferts entre générations en chiffres p 4
- comparaison sur 20 ans des sommes allouées à la famille et à la vieillesse p 5
- évolution depuis 1990 des dépenses pour les personnes âgées p 6
- évolution depuis 1990 des dépenses pour les familles p 7 et 8
- le « tartuffier » de la politique familiale p 9
- la situation financière de la génération chouchou p 10
- les jeunes, oubliés de la solidarité p 11
- le chouchoutage des retraités met en danger la démocratie p 12
- que les 55 / 75 ans s'assument enfin ! p 13
- Les jeunes adultes à charge, vraie priorité des familles p 14
- ce que demande l'UFE – p 15
- L'Union des Familles en Europe, c'est quoi ? - 16

Contact presse :
**Marie-Françoise
SABELLICO**
☎ 05 46 47 45 15
et 06 09 22 58 22

Et **Dominique
MARCILHACY**
☎ 06 82 08 70 45

UFE Bureaux : 2, chemin des Prés 38 240 Meylan Tél. : (33) 04 76 18 15 15 – Fax : (33) 04 76 18 15 10
Mail : bureaux@uniondesfamilles.org - www.uniondesfamilles.org -

Le toujours plus de la génération chouchou !

(synthèse)

Alors que les familles tirent le diable par la queue lorsque les enfants grandissent, alors que les prestations familiales s'arrêtent au moment où les jeunes coûtent le plus cher et tardent à prendre leur envol ... on dévoie la conférence de la famille au profit des retraités.

Le 3 juillet prochain, la Conférence de la Famille va s'ouvrir.

Elle est consacrée, cette année à la génération CHOUCHOU, celle des 55 / 70 ans.

La génération qui a :

- ✓ bénéficié des généreuses prestations familiales des années 60/80
- ✓ laissé ses propres parents vivre de misérables retraites
- ✓ qui s'est assuré, pour elle-même, de confortables pensions
- ✓ dont le niveau de vie est le plus élevé de toutes les classes d'âge,
- ✓ et qui est encore en bonne santé, grâce à des soins de qualité

Que cette génération aide un peu les autres (et particulièrement ses parents) n'est rien que de très normal. Faut-il lui offrir de nouveaux soutiens financiers ?

- ✓ Depuis 20 ans, les sommes consacrées aux familles ont été amputées de plus de 9 Md€
- ✓ Depuis 20 ans, les sommes allouées aux personnes âgées ont augmenté de plus de 38 Md€. *Il y a trois jours, on annonçait encore un « plan grand âge » avec 2,6 milliards de dépenses supplémentaires !*

En 20 ans, le niveau de vie des personnes âgées est devenu supérieur à celui des actifs. Il est supérieur de 9,1 % à celui des moins de 30 ans. Les jeunes (20-25 ans), en revanche, ont été abandonnés à leur sort par les pouvoirs publics depuis de nombreuses années.

Depuis 20 ans, les familles doivent se contenter de fausses promesses et de vraies économies.

Depuis 20 ans, les jeunes se sont précarisés. Seules, leurs familles les tiennent la tête hors de l'eau. L'Etat ne fait rien pour les aider : les prestations familiales cessent à 20 ans, au moment où les enfants coûtent le plus cher.

La conférence de la famille 2001 qui devait être consacrée aux jeunes n'a pas traité le sujet ... faute d'argent, alors qu'on mettait en place une coûteuse « Allocation Personnalisée d'Autonomie » (APA) destinée à décharger les 55 / 70 ans du coût de la dépendance de leurs propres parents.

Pourtant, le problème de la dépendance pourrait être traité sans peser sur les actifs (une cotisation de 2,5 % des retraites suffirait). Ce qui permettrait de venir en aide aux jeunes et à leurs familles.

Une fois de plus la génération chouchou s'en met plein les poches, au risque d'une explosion des jeunes, comme celle occasionnée par le CPE.

L'Union des Familles en Europe réclame le prolongement des prestations familiales jusqu'à 22 ans (au moins) et la fin du favoritisme électoral des pouvoirs publics.

Solidarité, j'ai créé ton nom ...

Les 55/75 ans sont nés entre 1950 et 1930 :

- ✓ Ils avaient entre 5 et 25 ans en 1956.
- ✓ Ils avaient entre 18 et 38 ans en 1968.

1956

Vieillesse

Taux de cotisation vieillesse des actifs (tous régimes) : 10 % cette année là.

A l'époque, la moitié des personnes de plus de 65 ans sont au Fonds National de Solidarité lequel, d'après les études de l'époque, ne permet d'assurer que 40 % des besoins jugés vitaux d'un vieillard.

C'est la grande misère des vieux.

Famille

Taux de cotisation de 16,75 % plafonné.

A l'époque, le montant moyen des prestations familiales pour 3 enfants représente 60 % du salaire d'un ouvrier.

2006

Vieillesse

Taux de cotisation vieillesse des actifs (tous régimes) : 26 %

Seules 10 % des personnes âgées sont au Fonds National de Solidarité (dont le niveau a été relevé) : ce sont en général de très vieilles personnes. Le taux de pauvreté des vieux est inférieur à celui de la population générale

Le niveau de vie moyen des retraités est égal à celui des actifs.

Famille

Taux de cotisation de 5,4 % + 1,1 % de CSG déplafonnés.

Le montant moyen des prestations familiales pour 3 enfants représente 30 % du salaire d'un ouvrier.

Le niveau de vie d'une famille avec trois enfants dont la mère est au foyer est inférieur de 37 % au niveau de vie moyen.

Les transferts entre générations en chiffres

LES TRANSFERTS OBLIGATOIRES ET SOCIALISES :

investissement dans les jeunes	← des actifs →	remboursement des anciens
<ul style="list-style-type: none"> 84,7 Md€ Education Publique 9,8 Md€ couverture maladie des enfants 36,7 Md€ prestations familiales TOTAL : 131,2 Md€		<ul style="list-style-type: none"> couverture maladie : 42 Md€ pensions de retraite et de préretraite : 181 Md€ dépendance : 5,7 Md€ TOTAL : 228,7 Md€

Sources : Comptes de la protection sociale, Comptes de l'éducation Nationale. Evaluation BICHOT

LES TRANSFERTS OBLIGATOIRES MAIS PRIVES :

investissement dans les jeunes	← des actifs →	remboursement des anciens
<ul style="list-style-type: none"> obligation alimentaire (entretien des enfants) : 93,7 Md€ travaux domestiques en faveur des enfants : 70 Md€ TOTAL : 133,7 Md€		<ul style="list-style-type: none"> obligation alimentaire (récupérations sur successions) : TOTAL : 0,06 Md€

Sources : BICHOT

	vers les actifs	← des anciens
	successions : 34 Md€	

Sources : INSEE

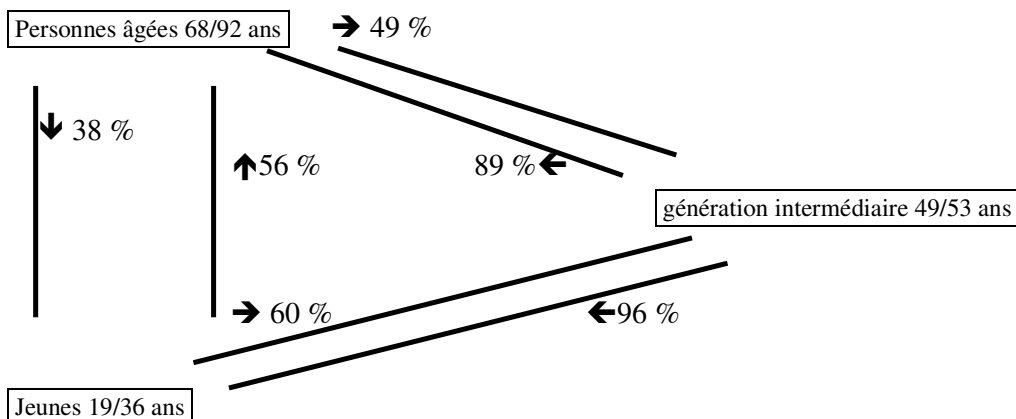
LES TRANSFERTS BENEVOLES :

Transferts financiers¹:

vers les 20/40 ans	← des 40/50 ans	vers les 40/50 ans	← des anciens
8,5 Md€		3,4 Md€	
vers les 20/40 ans	← des anciens	des 40/50 ans	→ vers les anciens
5,1 Md€			1,7 Md€

Sources : Enquête INSEE budget des familles

Transferts de services²:



Sources : Enquête INSEE / CNAF 1992

¹ Dons d'argent ou de biens matériels

² Comment lire ce schéma ? 49 % des personnes âgées rendent service à leurs enfants. Il n'existe malheureusement pas de chiffrage du nombre d'heures consacrées à ces services

Comparaison sur 20 ans des ressources allouées à la famille et à la vieillesse

Vieillesse		Famille	
L'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (la CNAF verse 4,2 milliards pour les mères au foyer mais la CNAVTS ne verse que 0,6 milliard à ce titre)	Gain de 3,7 Md€ /an	Assurance vieillesse des parents au foyer	Moins 3,7 Md€ / an
		1989 : les cotisations familiales employeur plafonnées de 9 % sont remplacées par des cotisations déplafonnées de 7 %	moins 1,37 milliard d'€ / an
		1991 : les cotisations familiales déplafonnées de 7 % sont remplacées par des cotisations déplafonnées de 5,4 % + 1,1 point de CSG	moins 0,5 Md€ / an
1994 : CSG supplémentaire Droits sur les boissons	8,35 Md€ 2,6 Md€		
1995 : suppression de l'abattement 42 F	0,2 Md€		
1996 : augmentation de la part de CSG et Taxe prévoyance	1,95 Md€ 0,3 Md€		
1997 : élargissement CSG 1,3 % de CSG pour le Fonds de Solidarité Vieillesse	0,65 Md€ 12,6 Md€	1997 : élargissement CSG	Plus 0,5 Md€ / an
		2000 : La majoration de l'Allocation de Rentrée Scolaire, initialement à la charge de l'Etat, est désormais financée par la branche famille	Moins 1,15 milliard d'€ / an
		2001 : la branche famille est privée du prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement	Moins 0,4 milliard d'€ / an
2001-2003 : le FSV ne paye plus que 40 % des majorations familiales des retraites	Plus 2,1 Md€	2001 – 2003 : La CNAF paye 60 % des majorations familiales des retraites du régime général	Moins 2,1 Md€ / an
2005 : « journée de solidarité »	Plus 1,17 Md€	2005 : Augmentation de la part de l'APL mis à la charge de la branche, prise en charge des allocations des fonctionnaires	Moins 0,33 Md€ / an
2006 : hausse de la cotisation vieillesse du régime général	Plus 0,7 Md€		
Déficit du Fonds de solidarité vieillesse	3,8 Md€ cumulés depuis 2002		
TOTAL vieillesse : plus 38,12 milliards d'€/an³		TOTAL Famille : moins 9,05 milliards d'€/an	

Et, lorsqu'il est resté un peu d'argent pour les familles, voici comment on l'a ponctionné :

- ✓ 1994/1998 : la garantie de ressources de la branche famille n'a jamais été payée : **1,207 milliard d'euros⁴**
- ✓ 2001 : l'excédent de la branche famille est purement et simplement transféré à la branche vieillesse : **0,80 milliard d'€**

³ Hors augmentation des cotisations des régimes de retraite complémentaires

⁴ Sources : commission des comptes de la Sécurité Sociale

Evolution sur 20 ans des dépenses en faveur des personnes âgées :

Aperçu partiel :

- ✓ Augmentation des **dépenses de santé** : De 1990 à 2005, les personnes âgées ont bénéficié de **7,56 Md€** de remboursements de soins de plus⁵
- ✓ **L'augmentation des retraites du régime général** a été supérieure de 4,2 % à l'inflation.
- ✓ Pour le seul régime général, la masse des retraites distribuée est passée de 54 Md€⁵ en 1990 à 73 Md€ en 2005 soit **+ 19 milliards !**
- ✓ Les **revalorisations des pensions** versées par l'AGIRC et l'ARRCO entre 1993 et 1997 ont été plus faibles que l'inflation (baisse de 4,5 % pour l'AGIRC et de 2,3 % pour l'ARRCO). Les pensions AGIRC ont encore connu une baisse de 3% entre 1997 et 2001. Depuis, elles évoluent comme l'inflation
- ✓ Mais le renouvellement de la population des retraités entre 1993 et 2001 a induit **une hausse de 7,4 % de la pension moyenne**
- ✓ En 2005, le **droit à la retraite anticipée** génère **1,3 Md€** de dépenses supplémentaires (hors dépenses AGIRC et ARRCO, non chiffrées)
- ✓ L'aide sociale aux personnes âgées (essentiellement la dépendance) a progressé de **99 % (2,86 Md€)** entre 2000 et 2004 !

L'aide sociale aux personnes âgées (5,746 Md€ en 2004) est maintenant supérieure

- ✓ Au RMI (qui couvre les personnes d'âge actif et leurs enfants) : 5,468 Md€
- ✓ A l'aide sociale à l'enfance : 5,111 Md€

Evolution des dépenses famille et vieillesse en % du PIB :

	1962	2002
VIEILLESSE	5,1 % du PIB	12 % du PIB
FAMILLE	3,1% du PIB	2 % du PIB

En 20 ans, le niveau de vie des personnes âgées est devenu supérieur à celui des actifs. Il est supérieur de 9,1 % à celui des moins de 30 ans

⁵ Selon le « Bulletin hebdomadaire d'épidémiologie », du 07/02/006, sur la base de simulations réalisées à partir des remboursements de l'assurance maladie, on estime que le vieillissement de la population a eu un impact de 0.5% par an sur l'augmentation des dépenses au cours de la décennie 1990 et que cet impact devrait être de 0.7% par an sur la période 2000-2020⁵.

L'évolution des dépenses en faveur des familles depuis 1990

Sur toute la période :

Les prestations familiales suivent strictement l'inflation et perdent du pouvoir d'achat par rapport au salaires : 0 % de plus que l'inflation

Gouvernement JUPPE :

ECONOMIES :

▪ Gel des prestations familiales	0,86 milliard d'euros
▪ Mises sous conditions de ressources de l'APJE	0,3 milliard d'euros
▪ Gel des plafonds de ressources	0,4 milliard d'euros
▪ Durcissement des conditions de ressources	0,2 milliard d'euros
▪ Soumission des prestations familiales à la CRDS	0,14 milliard d'euros
▪ Gel des allocations logement	0,26 milliard d'euros
Total	<u>1,86 milliards d'Euros d'économies par an</u>

DEPENSES NOUVELLES :

Mesures annoncées	Effort annoncé	Effort réel	Taux de mensonge
Prolongement des Allocations logement à 19 ans (97)	0,061 Md€	0,03 Md€	50%
Prolongement des Prestations Familiales à 19 ans (97)	0,08 Md€	0,044 Md€	45%

Gouvernement JOSPIN :

ECONOMIES :

- 1996 : l'Allocation de Garde des Enfants à Domicile est divisée par deux, les allocations familiales sont mises sous conditions de ressources : 600 000 familles sont pénalisées. Cette mesure est abandonnée en 1998 mais remplacée par la baisse du quotient familial, non moins injuste (700 000 familles pénalisées) : économie de **0,95 Md€ d'économies / an**
- Condamnée par le Conseil d'Etat à revaloriser de 0,5 % les prestations familiales, le gouvernement fait voter une loi annulant cette hausse (+0,5 point) : économie de **0,5 Md€ d'économies / an**
- La Loi famille de 1994 prévoyait qu'au premier janvier de l'an 2000, les prestations familiales seraient versées jusqu'à 22 ans. La loi est abrogée le 31 décembre 1999. La mesure aurait coûté **0,86 Md€ / an**

DEPENSES NOUVELLES :

Mesures annoncées	Effort annoncé	Effort réel	Taux de mensonge
Prolongement des Prestations Familiales à 20 ans (98)	0,161 Md€	0,080 Md€	50%
ARS dès le 1 ^{er} enfant (98)	0,027 Md€	0,0228 Md€	17%
Rapprochement de l' A logement F/APL (98)	198,1 M€	67 M€	83%
Prolongement du Complément Familial à 20 ans (99)	0,109 Md€	0, 045 Md€	54%
Prolongement de l' Allocation Logement à 21 ans (99)	0,0762 Md€	0,033 Md€	56%
Réforme des allocations de logement (2000) *	0,99 Md€	0	100%
Fond d'investissement des crèches (1 en 2000) et 2 (en 2001)	0,38 Md€	0,125 Md€ *	67 %
Fonctionnement des crèches (2000)	0,259 Md€	0,259 Md€	0%
AFEAMA (2000)	0,076 Md€	0,038 Md€	50 %
Non cumul APE / AFEAMA (2000)	-	- 0,017 Md€	100%
Congé enfant malade (2000)	0,03 Md€	0,0 55 Md€	82 %
Allongement du congé de paternité (01)	0,107 Md€	0,213 Md€	0 %
Fonctionnement des crèches ** (01)	0,076 Md€	0,0762 Md€	0 %
Réforme de l' AES (01)	0,038 Md€	0,038 Md€	0 %

Gouvernement RAFFARIN :

ECONOMIES

- 2003 : gel des allocations logement : **170 Millions d'euros d'économies / an** (2,4 millions de familles touchées)
- 2004 : 9 mois de retard pour la revalorisation des allocations logement : **130 millions d'économies cette année là.**
- 2004 : Les frais de garde ne sont plus déductibles des ressources prises en compte pour le versement des prestations familiales : **40 millions d'euros d'économie / an** (100 000 familles touchées)
- 2004 : les droits des chômeurs ne sont plus réexaminés que deux mois après la perte de leur emploi. Cette mesure concerne 80 000 familles et permet au Gouvernement de « gagner » **20 millions d'euros d'économies par an !**

DEPENSES NOUVELLES :

Mesures annoncées	Effort annoncé	Effort réel	Taux de mensonge
Prolongation des AF (02)	0,130 Md€	0,110 Md€	15 %
PAJE ** (03)	1,7 M€ en 07		
Dont fin 2004	0,556 Md€	0,301 Md€	45 %
Fin 2005	0,1130 Md€	0,889 Md€	20 %
Fin 2006	1,700 Md€	1,432 Md€	16 %
Plan crèche (03)	0,2 M€	0,098 Md€	50 %
Prime d'adoption (05)	000,4 Md€	0,001 Md€	75 %
Crédit d'impôt famille (03)	100 M€ en 07	?	?

Gouvernement VILLEPIN :

Mesures annoncées	Effort annoncé	Effort réel	Taux de mensonge
« Nouvelle » carte familles nombreuses	-	0	-
PAJE courte	Encore rien	-	-

Le Tartuffier de la politique familiale !

Jacques CHIRAC :

- ✓ « Il importe que l'ensemble des ressources de la politique familiale reste à la famille, et n'aille pas compenser les déficits persistants de l'assurance-maladie ou contribuer au financement des retraites. » (Jacques Chirac 31 mai 2000).
- ✓ « Pour cette année 2006, j'ai demandé que la Conférence de la famille consacre ses travaux à la solidarité entre les générations. Il faut en effet sortir ou évoluer et sortir de cette conception trop étroite de la famille, sur laquelle repose largement notre politique familiale. Une famille qui serait composée des seuls parents et de leurs enfants » (Jacques Chirac 31 mai 2006).

Le Ministre de la Famille :

« La conférence de 2006 sera consacrée à ce maillon fort de la solidarité que sont les jeunes retraités, les 55-70 ans. Ils aident leurs anciens, parfois lourdement dépendants. Ils aident leurs jeunes, qui tardent souvent à entrer dans la vie, à trouver un emploi, à fonder une famille, à prendre leur autonomie. (...) Sans eux, c'est la sécurité sociale et l'aide sociale qui devraient assumer des charges encore accrues qu'il faudrait financer par un effort redoublé des actifs ».

L'UNAF :

- ✓ 2000 : l'UNAF a voté POUR l'abrogation de la loi qui prolongeait à 22 ans le versement des allocations familiales (2000)
- ✓ 2002 : l'UNAF vote en faveur du transfert d'un milliard d'€ de la branche famille à la branche vieillesse en 2002 (Raffarin)
- ✓ 2005 : l'UNAF demande que la question des enfants pauvres soit retirée de l'ordre du jour de la Conférence de la Famille

Comment expliquer la complaisance de l'UNAF ?

- ✓ **Parce que l'UNAF n'est pas représentative des familles** : c'est ce qu'a relevé la Cour des Comptes dans son rapport de 2004 : surreprésentation du monde rural, vieillissement...
- ✓ **Parce qu'elle ne peut pas mordre la main qui la nourrit** : l'UNAF bénéficie de 24 millions d'euros de subventions ... plus que le budget des services ministériels chargés de la famille
- ✓ **Parce qu'elle est fondée sur un concept pervers : celui du corporatisme**. Supposons que tous les syndicats soient réunis en une structure unique, exerçant un monopole de représentation des salariés et bénéficiant des faveurs financières des pouvoirs publics (en plus de légions d'honneur) : leur combativité serait vite altérée. Or, tel est le cas de l'UNAF, depuis 1942.

A quoi sert l'UNAF ? « Interlocuteur que l'Etat s'est choisi » (selon le mot de la Cour des Comptes), l'UNAF est payée pour museler la revendication familiale.

La situation financière de la génération chouchou

Des retraites correctes :

Montant mensuel de la pension des ménages de retraités					
	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75 ans et +	ensemble
Anciens salariés	1412 €	1463 €	1500 €	1195 €	1373 €
Anciens fonctionnaires	1878 €	1759 €	1678 €	1676 €	1725 €
Anciens indépendants	914 €	1021 €	805 €	805 €	907 €

Sources DRESS « Etudes et résultats » n° 330 – août 2004

Un patrimoine confortable :

- ✓ **Entre 1986 et 1998, le patrimoine possédé par les plus de 70 ans a plus que doublé.** Dans le même temps, le patrimoine des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans a diminué de plus de 30%.⁶
- ✓ **71 % des plus de 65 ans sont propriétaires de leur résidence principale,** proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble des autres classes d'âge (à peine plus de 50 %).
- ✓ **Les revenus du patrimoine représentent 25 % du revenu des ménages de retraités** contre 11 % de celui des actifs. Ils représentent une part plus importante pour les anciens indépendants que pour les anciens salariés ou fonctionnaires⁷.

Peu de retraités en situation de pauvreté

Le pourcentage de pauvres (moins de 50 % du revenu moyen par unité de consommation) est nettement inférieur chez les retraités à ce qu'il est dans l'ensemble de la population.

Taux d'individus pauvres par âge (50 % du revenu médian)		
2003	Femmes	Hommes
	(en %)	(en %)
moins de 18 ans	8,1	7,3
18 à 29 ans	5,7	5,6
30 à 49 ans	7,4	6,1
50 à 59 ans	6,4	6,9
60 à 74 ans	2,8	3
75 ans ou plus	4,5	1,7
Ensemble	6,6	6,1

Source : Insee-DGI, enquête revenus fiscaux 2003

Les retraités pauvres sont les plus âgés, ceux à qui la génération des 55 / 75 ans n'a pas payé de retraites au prétexte qu'ils n'avaient pas « contribué » à des régimes de retraite qui ... n'existaient pas ! Car, en 1970, le taux de pauvreté des parents des retraités actuels était de 28 % !!!

Une vie professionnelle facile

- ✓ Entre 50 et 64 ans, 7 % seulement des seniors sont au chômage. (1/4 ne sont plus actifs mais se trouvent soit à la retraite, soit en pré-retraite). 25 % des jeunes actifs sont au chômage.
- ✓ En 1968, le taux de chômage dans les 2 ans qui suivent la fin des études est de 4 %. Il est, aujourd'hui, de 25 % !
- ✓ Le titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle avait 70 % de chances d'être cadre ou profession intermédiaire en 1980. Il n'a plus que 52 % de chances en 2005...
- ✓ En 2001, selon l'INSEE, le niveau de vie moyen des plus de 65 ans est supérieur de 9,1 % à celui des moins de 30 ans

⁶ Sources : Arnaud Lechevalier, Louis-Paul Pelé (02)

⁷ Sources : DRESS « Etudes et résultats » n° 330 – août 2004

Les jeunes, oubliés de la solidarité :

L'ascenseur social est en panne :

En 1975 les 50 ans gagnaient 15 % de plus que les 30 ans. En 2005, ils gagnent 40 % de plus. Le titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle avait 70 % de chances d'être cadre ou profession intermédiaire en 1980. Il n'a plus que 52 % de chances en 2005...

22 à 25 % des jeunes actifs de moins de 26 ans sont au chômage
Huit ans, c'est le temps qu'il faut, en moyenne, à un jeune pour s'insérer sur le marché du travail

75 % des premiers emplois sont des emplois précaires

57 % des 15/29 ans vivent chez leurs parents

La grande précarité de certains jeunes :

Les 18-24 ans représentent 15% de la population. Et 25% des personnes accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence. (sources FNARS 06)

Merci, les parents !

La majorité des jeunes vit chez papa-maman : En 1975, 20 % des filles et 35 % des garçons de plus de 24 ans vivaient toujours chez leurs parents. En 2005, on est passé à 50 % de filles et 65 % de garçons

L'entraide financière familiale est maximale lors du départ des enfants...

Les ménages entre 45 et 54 ans, sont ceux qui comportent le plus d'enfants de 18-24 ans. Ce sont ceux qui dépensent le plus pour soutenir les 18-24 ans lorsque ces derniers décohabitent. L'aide annuelle moyenne qu'ils offrent à leurs enfants atteint 1 254 euros s'ils ont au moins un enfant qui décohabite et 2 493 euros si au moins un de ces enfants est étudiant. Dans cette dernière situation, les pères-mères sont plus préoccupés du nécessaire que du superflu : 20 % de leur aide relève de sommes versées régulièrement et 35 % de la prise en charge du loyer, des factures et des équipements domestiques.

Pour les très jeunes ménages de moins de 25 ans, la dépendance à l'égard de l'aide financière familiale est très forte : 20 % d'entre eux reçoivent de leur famille plus de 40 % de leur budget de consommation. Environ 130 000 très jeunes ménages – soit 14 % – voient plus de la moitié de leur consommation couverte par cet effort financier en provenance de leur entourage. (Sources : ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 373, 2004)

Le souci des parents

Pour 88% des familles, (93% chez les plus modestes), financer l'éducation de ses enfants est donc une préoccupation financière « importante ». 28% seulement disent payer sans problème l'éducation de leurs enfants.

Le « chouchoutage » des retraités met en danger la démocratie

Minorité active contre majorité improductive

Sur les 41,6 Millions de français en âge de voter, 37 Millions votent réellement.

L'âge médian de l'électeur français qui vote est de 48 ans.

Parmi les électeurs

- 9 % des votants ont moins de 25 ans,
- 24 % des votants ont entre 25 et 40 ans
- 26 % des votants ont entre 40 et 60 ans,
- 31 % des votants ont 60 ans et plus.

Les générations des plus de 50 ans ont objectivement intérêt à ce qu'on mette plus d'argent dans les retraites que dans la politique familiale.

Bientôt, les retraités pourront exiger des actifs autant d'argent qu'ils voudront. Les jeunes ne pourront pas se défendre par les moyens démocratiques. Il ne leur restera que la rue.

2006 : premier coup de semonce : 3 millions de jeunes sont descendus dans la rue contre le CPE et leur précarité.

Les élus et les corps intermédiaires roulent pour leur génération.

En 2006, l'âge moyen des députés est de 59 ans. Il était de 45 ans en 1982.

On observe le même phénomène pour les représentants syndicaux ou associatifs⁸. **Il n'y quasiment pas de renouvellement.**

Ces personnes âgées qui « représentent » les familles

Une ordonnance de 1945 reprenant une « loi » de 1942 postule que l'UNAF « représente » toutes les familles. Comme le dit la Cour des Comptes dans son rapport de 2004 : « l'Etat s'est choisi un interlocuteur »

Depuis 1980, il n'est plus nécessaire d'avoir des enfants mineurs pour siéger à l'UNAF.

De fait, voici qui a été élu à l'UNAF lors du dernier renouvellement du conseil d'administration en juin 2006 :

- Jean DELPRAT - 64 ans – 2 enfants majeurs
- Corinne GRIFFON – 48 ans – 4 enfants majeurs
- Christiane BASSET – 60 ans – 2 enfants majeurs
- Henri BAUER – 63 ans – 5 enfants majeurs
- Henri JOYEUX – 61 ans – 6 enfants majeurs
- Benoît LAUNE – 60 ans – 1 enfant mineur, 2 enfants majeurs
- Chantal LEBATARD – 60 ans – 5 enfants majeurs
- Marie-Claude PETIT – 59 ans – 2 enfants majeurs
- Christiane THERRY – 56 ans – 3 enfants majeurs

Le nouveau président de l'UNAF, François FONDARD, est (un peu) plus jeune : 54 ans ... mais ses 2 enfants sont tous deux **majeurs** !

⁸ Sources : Louis CHAUVEL

Il faut que les 55 / 75 ans s'assument enfin !

La génération chouchou laisse à chaque jeune Français 18 000 € de dette

La France fait partie des 5 pays les plus endettés de l'Europe des 15. Les administrations publiques ont contractés près de 1100 milliards d'euros de dettes. En les cumulant avec les autres engagements (comme les retraites des fonctionnaires) c'est près de 2000 milliards d'euros qu'il faudra rembourser. (sources : Rapport Peberneau 2005)

La génération chouchou au pouvoir, plutôt que de préparer l'avenir, laisse un Etat appauvri et endetté à ses enfants. Faut-il alourdir encore l'ardoise ?

La dépendance est un risque assurable

1 homme sur 4 et 2 femmes sur 5 décèdent en ayant passé au moins 2 ans en dépendance.

La probabilité d'être dépendant pendant au moins 2 ans est de 25 % pour les hommes et 40 % pour les femmes. Elle aura tendance à diminuer entre 2000 et 2040 (sources INSEE 2004)

Les seniors sont solvables et épargnent beaucoup

Les plus de 50 ans détiennent plus de 60% de la richesse nationale.

Le taux d'épargne des seniors est supérieur à la moyenne nationale (16,5% contre 15,7%) et se maintient à un niveau élevé après 65 ans. Cette épargne ne se fait pas au détriment de la qualité de vie : les deux tiers d'entre eux cherchent à « *vivre le mieux possible plutôt qu'à avoir de l'argent de côté* ».

Le taux d'épargne des personnes de plus de 80 ans est estimé à 20 % de leurs revenus.

La principale crainte des seniors est en effet de devoir être à la charge de leurs descendants. L'autonomie en fin de vie représente donc leur préoccupation centrale, leur principale motivation à épargner.

Bref, les retraités sont très majoritairement à même de supporter le coût de la protection vis-à-vis du risque dépendance à laquelle ils aspirent, et *a fortiori* une partie de ce coût.

La protection contre la dépendance doit être assumée par les retraités eux mêmes

Un point de cotisation sur les pensions de retraite rapporterait environ 1,8 milliard d'euros en 2006.

Au lieu de peser, encore ! sur les actifs, il suffirait donc de prélever une cotisation au taux de 2,5 % sur l'ensemble des pensions de retraite pour couvrir le coût de l'APA, gestion comprise⁹.



Bien sûr, il faut prévoir une prise en charge de l'assurance dépendance par la solidarité nationale pour la petite proportion de retraités dont les pensions sont trop faibles

L'argent, abusivement prélevé sur les actifs, doit revenir aux 20/30 ans

⁹ Chiffrage – BICHOT 2004 pour le Sénateur LARCHE

Les jeunes adultes à charge de leurs parents : vraie priorité des familles

Ce sont les familles qui tiennent les jeunes hors de l'eau

- ✓ En 1945, quand les prestations familiales ont été créées l'âge moyen de fin d'études était de 14 ans. 10 % des jeunes étaient encore étudiants à 20 ans. La durée moyenne d'une recherche d'emploi était de 3 mois. Il était donc normal que les allocations familiales ne soient plus versées au delà de 20 ans.
- ✓ Aujourd'hui, plus de 65 % des jeunes font encore des études à 20 ans. 80 % des 20 ans et encore 60 % des 22 ans vivent chez leurs parents. Le taux de chômage des jeunes est de 25 % : 55 % de ces chômeurs vivent chez leurs parents, à leur charge.

Le coût d'un jeune adulte

Ces jeunes pèsent lourdement sur le budget familial : ils émargent pour 35 à 40 % du budget de leurs parents contre 20 à 25 % quant ils étaient plus jeunes.

Ce sont surtout les budgets transports et éducation qui explosent.

- ✓ Pour vivre indépendamment, un étudiant a besoin d'un minimum de 900 € / mois.
- ✓ S'il vit dans sa famille, il coûte en moyenne 660 € (dont 450 € en provenance de sa famille).

Aussi, les parents « tirent le diable par la queue ».

Or, c'est entre 20 et 21 ans que les prestations familiales cessent d'être versées.

- Une famille de 3 enfants qui gagne le SMIC perd plus de 400 € par mois, allocations de logement comprises entre le 20^{ième} et le 21^{ième} anniversaire de leur aîné.
- Si cette famille gagne le salaire moyen des Français, elle perdra un peu plus encore : 470 € par mois et elle n'a pas droit à une bourse.
- Les familles de 4 enfants ont une addition encore plus salée : 300 à 375 € de moins par mois entre les 20 et les 21 ans de l'aîné, suivie d'une nouvelle perte de 400 à 470 € lorsque c'est le tour du second.
- Les familles de deux enfants, quant à elles, perdent entre 195 et 270 € entre le 20^{ième} et le 21^{ième} anniversaire de leur aîné...

Les Français veulent que l'Etat aide davantage les familles :

80 % des Français¹⁰ pensent que les prestations familiales sont insuffisantes pour les grands jeunes. 70 % considèrent que ce n'est pas au jeune mais aux parents qu'il faut verser les allocations lorsqu'un enfant qui ne vit pas sous leur toit est à leur charge. (les étudiants sont 72 % à partager cet avis).

¹⁰ Source : CREDOC

Le prolongement des prestations familiales jusqu'à 22 ans : une promesse jamais tenue

Cette prolongation coûterait 1 milliard d'euros ... soit 10 % des sommes qui sont volées à la branche famille chaque année pour renflouer la branche vieillesse de la sécurité sociale

En 1994, le principe du prolongement des prestations familiales jusqu'à 22 ans fut voté dans la loi Veil. Il devait prendre effet au plus tard au 31 décembre 1999. Le 28 décembre 1999, Lionel Jospin, arrivé au gouvernement, fit abroger cette loi en promettant une prestation d'autonomie aux jeunes concernés. Elle ne vit jamais le jour (trop cher). La droite revenue au pouvoir se garda bien de respecter sa promesse de 1994 et versa une aumône aux familles : les allocations familiales furent maintenues à hauteur de 70 € par mois pendant un an pour les aînés âgés de 20 ans des familles de 3 enfants et plus (coût : 100 M€)

La France, mauvais exemple en Europe

Jusqu'à quel âge sont versées les prestations familiales en Europe ?

27 ans en Allemagne et au Luxembourg,	20 ans en France et en Suède *
25 ans en Belgique,	19 ans au Royaume Uni et en Irlande,
26 ans en Autriche,	18 ans en Espagne, Danemark et Italie,
24 ans aux Pays-Bas et au Portugal,	17 ans en Finlande et 16 ans en Islande
22 ans en Grèce	

* En Suède, chaque étudiant a droit, s'il poursuit des études, quelle que soit la situation économique de ses parents, à une allocation de 740 € / mois pendant 6 ans dont 1/3 (246 €) est versé sous forme de prêt à 3,2 % que l'étudiant remboursera lorsqu'il gagnera sa vie et en fonction de son salaire. En France une mesure analogue conduirait à une dépense de 6 milliard d'€, ce qui est irréaliste dans le contexte actuel.

Ce que demande l'UFE

1) La prolongation du versement des prestations familiales au delà de 20 ans

↳ dans un premier temps, jusqu'à 22 ans (coût 1 milliard d'€)

2) qu'on s'occupe (enfin !) des 2 millions d'enfants pauvres

↳ le sujet, prévu pour la Conférence de la Famille 2005 a été déprogrammé au dernier moment. A l'époque, le Premier Ministre avait promis de mesures pour la Conférence de Lutte contre l'Exclusion de février 2006. Rien n'est venu.

L'UNION DES FAMILLES EN EUROPE



C'est quoi ?

Une Association familiale qui se propose de :

- Mener une réflexion approfondie sur la vie des familles en Europe
- Mener enquêtes, études et expertises sur la situation de ces familles
- Interpeller les pouvoirs publics sur les problèmes à régler
- Imaginer et induire les solutions envisageables aussi bien dans la sphère d'action des pouvoirs publics, que dans celle de l'action locale et /ou associative
- mobiliser d'autres structures de tous types (associatives, syndicales...) afin qu'elles s'associent ponctuellement à nos actions,
- Fournir une base d'informations sur la vie des familles en Europe, à destination des chercheurs, journalistes et particuliers.

Quelle conception de la famille défend-elle ?

Une charte a été élaborée, pour préciser notre conception de la famille. Elle se veut ouverte et réaliste.

L'Union des Familles en Europe (20 000 familles) est la seule association familiale dirigée par de jeunes parents.

Elle est libre de toute subvention, de toute obédience et sans lien politique ou syndical.

C'est qui ?

Président : Georges Coste
Porte-parole : Dominique Marcilhacy
Attachée de presse : Marie-Françoise Sabellico (06 09 22 58 22)
Nombre de familles adhérentes : 20 000 familles au 31-12-2005

Où la joindre ?

Sur son site internet www.uniondesfamilles.org
Au 2, chemin des Prés 38 240 Meylan
Tel : 01 76 18 15 15 et fax : 01 47 76 15 10
bureaux@uniondesfamilles.org

Créée le 15 septembre 2001 par des militants familiaux, cette association est le fruit d'une réflexion sur le terrain, d'hommes et de femmes qui ont imaginé cette structure pour s'affranchir des nombreux obstacles que rencontre actuellement l'action en faveur des familles.

Afin de donner un nouvel essor et une nouvelle envergure à l'engagement aux côtés des familles pour leur permettre de vivre mieux, ces personnes ont décidé de se baser essentiellement sur des compétences reconnues en appuyant leur action sur des travaux d'experts. L'action en faveur des familles est suffisamment importante pour avoir l'ambition et l'exigence d'être traitée comme un vrai sujet scientifique.